



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évry-Courcouronnes, le 25/04/2023

Bilan de la lutte contre la fraude dans le département de l'Essonne pour l'année 2022

Le comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) s'est réuni en formation plénière le 28 mars 2023, sous la présidence conjointe du Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire d'Évry et du Préfet de l'Essonne, pour dresser le bilan des actions réalisées en 2022 et fixer les priorités de contrôle de 2023.

Instance en charge de la lutte contre le travail illégal et les fraudes sociales, fiscales ou douanières, le CODAF réunit les services de l'État et les organismes de protection sociale avec pour objectif de coordonner des actions conjointes de contrôle afin d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraude. Il constitue ainsi un véritable outil partenarial de lutte contre la délinquance économique et financière, qui s'inscrit dans un impératif de justice sociale visant à démanteler les structures qui fraudent.

Le travail illégal en particulier, quelle que soit la forme qu'il revêt, dissimulation d'activité et d'emploi salarié, marchandage ou emploi d'étrangers sans autorisation de travail, reste l'une des fraudes les plus graves aussi bien sur un plan individuel (privation des droits les plus élémentaires pour les travailleurs) que sur un plan collectif (préjudice aux comptes publics et mise en danger des opérateurs économiques qui respectent les règles communes).

Sur l'année 2022, ce sont 855 actions et enquêtes qui ont été menées contre 782 en 2021 (+9%), dont 136 établissements contrôlés sur réquisitions du Procureur de la République. Les contrôles ont porté sur trois secteurs en particulier : les commerces de proximité (alimentation, salons de coiffure, boucheries...), les établissements de restauration rapide, et les chantiers du BTP ou de l'agriculture, avec une nette augmentation des infractions et fraudes relevées : 1091 contre 476 en 2021 soit +129 %.

Sur cette période, l'activité du CODAF a permis de révéler un total de fraudes aux finances publiques et prestations sociales à hauteur de près de 8 millions d'euros correspondant à :

- 7 471 335 € de préjudices constatés ;
- 405 626 € de préjudices évités.

À l'issue de ces contrôles, près de 20 millions d'euros de redressements et amendes ont été mis en œuvre.

Au-delà des bilans financiers, ces contrôles ont également permis la régularisation de centaines d'emplois salarié. Les droits de ces personnes ont été établis ce qui leur permet d'accéder, comme tout salarié, au bénéfice de l'assurance santé et retraite, mais également de sortir d'une grande vulnérabilité qui constitue un facteur de risque professionnel aussi bien physique que psychologique, et qui a des conséquences lourdes sur la vie personnelle des travailleurs (difficultés à obtenir un logement, un prêt, insécurité financière, etc.).

Les actions engagées en 2022 seront poursuivies en 2023 avec l'objectif d'apporter une réponse judiciaire et des sanctions administratives rapides. Une attention particulière sera portée en 2023 aux atteintes portées à l'environnement et aux règles d'urbanisme, tout en poursuivant les actions de contrôle habituelles.

**Bureau de la Communication Interministérielle
Préfecture de l'Essonne**

Tel : 01 69 91 90 54 – 01 69 91 90 37
Mél : pref-communication@essonne.gouv.fr

Boulevard de France
91010 Évry-Courcouronnes